Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20231213-2023_031-DE

D 23 05 25

Syndicat Intercommunal Murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Michel JEANNOT, Jean-Marc JOVET, Audrey SAUNIER, Julien FARDEL-BRIOT

Etaient excusés : Alexandre BOTELLA, Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à Patrick FIORINI), Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Jean-Marc JOVET), Danièle SANTESTEBAN (pouvoir à Josiane CHABERT), Olivier SUSINI (pouvoir à Michel JEANNOT)

Objet : Installation d'un nouveau délégué du Syndicat Intercommunal Murois

Considérant la démission de Virginie MAS de son mandat d'adjointe et l'acceptation de cette démission par Madame la préfète du Rhône en date du 8 septembre 2023.

Vu la délibération 2023-049 du 21 septembre 2023 du Conseil Municipal de Saint Bonnet de Mure proclamant après élection Madame Audrey SAUNIER déléguée au SIM.

Monsieur le Président propose d'installer Madame Audrey SAUNIER, adjointe au Maire de Saint Bonnet de Mure, en remplacement de Madame Virginie MAS en tant que déléguée titulaire du syndicat intercommunal murois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **INSTALLE** Madame Audrey SAUNIER en tant que déléguée intercommunale.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 13 décembre 2023

Le Président

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Josiane CHABERT